Traitement du mauvais œil

Ibn Al-Qayyim

Ibn ‘Abbâs rapporte que le Messager d’Allah (*salallahu ‘alayhi wasalam*) a dit: « *Le mauvais œil est une vérité, et si une chose pouvait devancer la prédestination, ce serait le mauvais œil.* » [Muslim (2188)]

Anas rapporte : « Le Prophète (*salallahu ‘alayhi wasalam*) a autorisé *Ar-Ruqyah* [1] pour la piqûre venimeuse, le mauvais œil et l’eczéma. » [Muslim (2196)]

Abû Hurayrah rapporte que le Messager d’Allah (*salallahu ‘alayhi wasalam*) a dit : « *Le mauvais œil est une vérité.* »

‘Â’ishah rapporte : « On ordonnait à celui qui était à l’origine du mauvais œil de faire ses ablutions, et à celui qui en était atteint de s’en laver. » [*Sahîh Abû Dâwud* (3880)]

‘Â’ishah rapporte : « Le Prophète (*salallahu ‘alayhi wasalam*) m’a ordonné, ou a ordonné, de pratiquer *Ar-Ruqyah* contre le mauvais œil. » [Al-Bukhârî (5738) et Muslim (2195)]

‘Ubayd Ibn Rifâ’ah Az-Zurqî rapporte que Asmâ’ Bint ᶜUmays a dit : « Ô Messager d’Allah ! Banû Ja’far sont atteints du mauvais œil. Dois-je pratiquer *Ar-Ruqyah* sur eux ? » Il dit : « *Oui, si une chose pouvait devancer la prédestination, ce serait le mauvais œil.* » [*As-Sahîhah* (1252)]

Abû Umâmah Sahl Ibn Hunayf rapporte : « ‘Âmir Ibn Rabî’ah vit Sahl Ibn Hunayf se laver, et il dit : « Par Allah ! Je n’ai vu jamais un jour, ni une peau de jeune fille pareils. » Sahl s’effondra et le Messager d’Allah (*salallahu ‘alayhi wasalam*) vint trouver ‘Âmir et lui dit sur le ton de la colère : « *Pourquoi l’un de vous tue-t-il son frère? Pourquoi n’as-tu pas demandé la bénédiction d’Allah ? Lave-toi pour lui.* » ‘Âmir lava alors son visage, ses mains, ses coudes, ses genoux, les extrémités de ses jambes et l’intérieur de son pagne dans un récipient puis on versa l’eau sur Sahl qui repartit avec les gens. » [*Sahîh Ibn Mâjah* (2844)]

Mâlik rapporta également ce hadith avec cet ajout : « *le mauvais œil est une vérité, accomplis tes ablutions pour lui.* » et il accomplit ses ablutions. [*Al-Muwatta’* (2/938) qualifié d’authentique par Al-Arnâ’ût.]

Ibn Tâwûs rapporte de son père que le Prophète (*salallahu ‘alayhi wasalam*) a dit : « *Le mauvais œil est une vérité, et si une chose pouvait devancer la prédestination, ce serait le mauvais œil. Et si on demande à l’un de vous de se laver qu’il le fasse.* » [‘Abd Ar-Razzâq dans *Al-Musannaf*, qualifié d’authentique par Al-Arnâ’ût]

Az-Zuhrî a dit : On ordonne à celui qui est à l’origine du mauvais œil d’apporter un récipient, d’y plonger la main, se rincer la bouche, et de rejeter l’eau dans le récipient, puis de laver son visage dans le récipient, puis avec sa main gauche de puiser de l’eau dans le récipient et la verser sur son genou gauche [afin qu’elle tombe] dans le récipient, puis avec sa main droite de puiser de l’eau dans le récipient et la verser sur son genou droit [afin qu’elle tombe] dans le récipient, et enfin de laver l’intérieur de son pagne, sans poser le récipient à terre, puis par derrière on verse en une fois cette eau sur la tête de celui qui est atteint du mauvais œil.

Le mauvais œil est de deux types : l’un provenant des hommes et l’autre des démons.

Umm Salamah rapporte que le Prophète (*salallahu ‘alayhi wasalam*) vit chez elle une servante qui avait une noirceur (*Saf’ah*) dans le visage et il dit : « *Pratiquez-lui Ar-Ruqyah car elle a une couleur anormale (An-Nadhrah).* » [Al-Bukhârî (5739) et Muslim (2197)]

Al-Husayn Ibn Mas’ûd Al-Farâ’ a dit : *Saf’ah* désigne une couleur anormale venant des djinns (*Nadhrah*) [dérivé de *Nadhar*, le regard]. Ainsi il dit : elle est touchée par un regard [*Nadhar*] des djinns, on dit aussi que les yeux des démons sont plus perçant que la pointe des lances. »

Jâbir rapporte que le Messager d’Allah (*salallahu ‘alayhi wasalam*) a dit : « *Le mauvais œil amène l’homme à la tombe et le chameau à la marmite.* » [*As-Sahîhah* (1249)]

Abû Sa’îd rapporte : « Le Prophète (*salallahu ‘alayhi wasalam*) cherchait protection auprès d’Allah contre les djinns et le mauvais œil des hommes. » [*Sahîh At-Tirmidhî* (2058)]

Un groupe de ceux qui n’ont que peu connaissance des Textes et de la raison, a rejeté l’existence du mauvais œil et dit : « Ce ne sont que des illusions qui n’ont aucune réalité. » Ils comptent parmi ceux qui sont les plus ignorants des Textes et de la raison, ont les voiles les plus épais, les natures les plus opaques, et sont les plus éloignés de la connaissance des âmes, des esprits, de leurs natures, leurs actes et de leurs effets.

Les hommes sensés dans les communautés – quels que soient leur religion et leur credo – ne rejettent et ne renient pas le mauvais œil, même s'ils divergent sur ses causes et ses effets.

Un groupe a dit : si l'âme de celui qui est à l'origine du mauvais œil s'adapte à cette nature mauvaise, une force venimeuse jaillit de son œil, vers celui qui est atteint du mauvais œil, et ainsi il est touché par le mal. Ils disent : cela n'est pas rejetable, tout comme le jaillissement d'une force venimeuse du serpent qui frappe l'homme, et le fait périr. C'est une chose connue d'une espèce de vipères : si elles fixent leur regard sur une personne, elle périt, et il en est de même pour celui qui est à l'origine du mauvais œil.

Un autre groupe a dit : il n'est pas improbable qu'une fine substance invisible jaillisse de l'œil, atteigne une personne, pénètre par les pores de son corps, et que cela lui nuise.

Un autre groupe a dit : c'est Allah qui crée ce qu'il veut comme maux, lorsque le regard de celui qui est à l'origine du mauvais œil croise celui qu'il vise, sans aucune force émanant de lui, sans cause ou effet préexistant.

C'est la croyance de ceux qui renient les causes, les forces, et les effets dans le monde. Ils ont refermé sur eux la porte des motifs, des effets, et des causes, et ils se sont opposés à toutes les personnes sensées.

Nul doute qu'Allah a créé dans les corps et les âmes, des forces et des natures différentes, et a mis dans nombre d'entre eux des caractéristiques et qualités efficientes. L'homme sensé ne peut nier l'effet des esprits sur les corps, puisque c'est une chose visible et palpable. Tu vois le visage rougir fortement, s'il est regardé par une personne qui inspire honte et timidité. Il jaunit également fortement s'il est regardé par celui qui inspire la peur. Les gens ont vu des gens tomber malades et des forces faiblir en raison d'un regard. Tout ceci à travers l'influence des âmes ; et en raison de leur lien fort avec l'œil, on lui attribue l'acte, et ce dernier ne fait rien, mais c'est l'âme qui agit. Les âmes diffèrent dans leur nature, forces, propriétés et spécificités. Ainsi, l'âme de l'envieux nuit de manière claire à celui qui est envié, et c'est pourquoi Allah a ordonné à son Messager de chercher protection auprès de Lui contre son mal.

L'influence de l'envieux sur le malheur de l'envié, est une chose qui n'est reniée que par celui qui est hors de la réalité humaine. C'est là le fondement de la nuisance par le mauvais œil, car l'âme mauvaise et envieuse adopte cette nature mauvaise qui rencontre la personne enviée, et elle a un impact sur elle en raison de cette propriété. La chose la plus comparable est le serpent, car le venin est contenu en lui avec force, et lorsqu'il rencontre son ennemi, une force furieuse en jaillit et adopte une nature mauvaise et nuisible. Certains ont une nature si forte et si grande qu'ils peuvent provoquer une fausse couche, ou la perte de la vue, comme l'a dit le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) au sujet du serpent à la queue coupée et celui aux deux raies : « *Ils font perdre la vue et provoquent des fausses couches.* » [Al-Bukhârî (3297) et Muslim (2233)] Certains influent sur l'homme par le seul regard, sans lien direct, en raison de force du mal de cette âme et de sa nature mauvaise efficiente.

L'effet ne dépend pas du contact corporel comme le pensent ceux qui n'ont que peu de science et peu de connaissance de la nature et de la Législation. Mais cela peut survenir par le contact, la rencontre, la vision, l'orientation de l'âme vers celui sur qui elle peut agir, les formules de rappel, *Ar-Ruqyah*, les formules de recherche de protection, l'illusion ou l'imagination.

L'influence de l'âme de celui qui est à l'origine du mauvais œil n'est pas limitée au regard, car cela peut être un aveugle auquel on décrit une chose sur laquelle son âme influe, même sans la voir, et beaucoup de ceux qui sont à l'origine du mauvais œil influent sur ceux qu'elles visent sans pour autant les voir. Allah dit à Son Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) : « ***Lorsqu'ils entendent le Coran, les mécréants font tout pour te jeter un mauvais œil et ils disent : « Il est complètement fou ! »*** » [*Al-Qalam*, v.51]

« ***Dis : Je cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante, contre le mal de ce qu'Il a créé, contre le mal de la nuit quand elle s'approfondit, contre le mal de celles qui soufflent sur les noeuds, et contre le mal de l'envieux quand il envie.*** » [*Al-Falaq*, v.1-5.]

Toute personne à l'origine du mauvais œil est envieuse, mais tout envieux n'est pas nécessairement à l'origine d'un mauvais œil. Et puisque l'envieux est une dénomination plus large que celui qui est à l'origine du mauvais œil, la recherche de protection auprès d'Allah contre le premier englobe a fortiori le deuxième. Ce sont des flèches sortant de l'âme de l'envieux ou de celui qui est à l'origine du mauvais œil en direction de la personne enviée ou visée par le mauvais œil. Elles l'atteignent parfois et la manquent parfois, et s'ils elles l'atteignent alors qu'elle est exposée, sans protection, elles influent nécessairement sur lui ; et si elles l'atteignent alors qu'elle est prête et armée, sans aucune entrée ouverte aux flèches, elles ne peuvent influer sur elle et peuvent même être retournées vers celui qui les a décochées, tout comme le tir réel de flèches. L'un provient des esprits et âmes, et l'autre des corps et non seulement ceci provient des âmes et des esprits mais des corps et silhouettes.

Le mauvais œil naît de l'étonnement de celui qui en est à l'origine, qui est suivi par la nature mauvaise de son âme mauvaise, puis elle s'appuie sur le regard dirigé vers la victime pour envoyer ses flèches.

L'homme peut être victime de son propre mauvais œil, ou être à l'origine du mauvais œil sans le vouloir, mais par nature, et c'est la forme la plus vile du mauvais œil humain. Nos compagnons et d'autres jurisconsultes ont dit : « Celui qui est connu pour cela doit être arrêté par l'imam et il doit lui assurer sa subsistance jusqu'à la mort. » Et c'est ce qui est correct, de manière catégorique.

Le traitement prophétique de ce mal est de plusieurs formes :

Sahl Ibn Hunayf rapporte : « Nous sommes passés près d'un cours d'eau et je m'y suis lavé, mais j'en suis sorti fiévreux. On rapporta ce qui m'était arrivé au Messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*) qui dit : « Ordonnez à Abû Thâbit de chercher protection auprès d'Allah. » Je dis : « Ô maître ! La *Ruqyah* est utile ? » Il dit : « Pas de *Ruqyah* si ce n'est pour le mauvais œil, et la piqûre de la bête venimeuse. » [Abû Dâwud (3888), la chaîne de transmission de ce hadith est faible]

Parmi les formules de recherche de protection et de *Ruqyah* figure la multiplication de la récitation des deux sourates « de protection » (*Al-Falaq* et *An-Nâs*), de *Al-Fâtihah*, du verset *Al-Kursiyy*, et les formules de recherche de protection rapportées du Prophète (r), parmi lesquelles :

« Je me mets sous la protection des paroles parfaites d'Allah contre le mal qu'Il a créé. »

« Je me mets sous la protection des paroles parfaites d'Allah contre tout démon et bête venimeuse, et contre tout mauvais œil. »

« Je cherche protection auprès des décrets parfaits d'Allah – auxquels nul ne peut se soustraire, qu'il soit pieux ou pervers – contre le mal de ce qu'Il a créé, conçu et réalisé, contre le mal de ce qui descend du ciel, contre le mal de ce qui y monte, contre le mal de ce qui est semé dans la terre, contre le mal de ce qui en sort, contre le mal des troubles nocturnes et diurnes, et contre le mal de toute personne qui frappe à la porte, exceptée celle qui vient pour une bonne chose, ô Tout Miséricordieux. »

« Je me mets sous la protection des paroles parfaites d'Allah contre Sa colère, [Son châtiment], le mal de Ses créatures, les incitations des démons et leur présence à mes côtés. »

« Ô Allah ! Je me mets sous la protection de Ton Noble Visage et Tes paroles parfaites contre le mal de ce que Tu saisis par son toupet. Ô Allah ! C'est Toi qui dissipes le péché et l'endettement. Ô Allah ! On ne peut dominer Tes armées et empêcher Ta promesse, gloire, pureté et louange à Toi. »

« Je cherche protection auprès d'Allah l'Immense, devant qui rien n'est plus grand, Ses paroles parfaites, que ni le pieux ni le pervers ne peuvent outrepasser, et Ses Noms magnifiques – ceux que je connais et ceux que j'ignore – contre le mal de ce qu'Il a créé, conçu et réalisé, et contre le mal de toute personne dont je ne peux supporter le mal, et contre le mal de toute personne mauvaise que Tu tiens par son toupet. Mon Seigneur est certes sur une voie droite. »

« Ô Allah ! Tu es mon Seigneur, il n'y a de divinité digne d'adoration que Toi, c'est en Toi que je place ma confiance, Tu es le Seigneur du Trône immense, ce qu'Allah veut est, et ce qu'Il ne veut pas n'est pas, il n'y a de force et de puissance qu'en Allah. Je sais qu'Allah est capable de toute chose, et qu'Il cerne toute chose de Sa science, Il dénombre toute chose. Ô Allah ! Je cherche protection auprès de Toi contre le mal de mon âme, le mal de Satan et son polythéisme, et le mal de toute monture que Tu tiens par son toupet. Mon Seigneur est certes sur une voie droite. »

On peut aussi dire : « Je me protège par Allah en dehors duquel il n'y a pas de divinité digne d'adoration. Je cherche refuge auprès de mon Seigneur et le Seigneur de toute chose, je place ma confiance en le Vivant qui ne meurt pas, et je repousse le mal sans force et puissance si ce n'est en Allah, Allah me suffit et quel bon protecteur. Mon Seigneur me suffit face aux serviteurs, mon Créateur me suffit face aux créatures, Celui qui pourvoit à la subsistance me suffit face à ceux à qui on l'accorde, Celui qui me suffit me suffit, Celui qui détient la Royauté sur toute chose, Il accorde refuge et personne ne peut accorder refuge face à Lui, Allah me suffit et cela suffit, Allah entend celui qui L'invoque et il n'y a au-delà d'Allah aucun objectif, Allah me suffit, il n'y a de divinité digne d'adoration que Lui, je place ma confiance en Lui et Il est le Seigneur du Trône immense. »

Celui qui essaie ces invocations et recherches de protection, constatera leur utilité, et leur impérative nécessité, car elles empêchent à l'effet du mauvais œil de parvenir, et s'il est parvenu, elles le repoussent en fonction de la foi de celui qui les prononce, de la force de son âme, de sa disposition, de sa confiance en Allah et de la fermeté de son cœur ; elles sont une arme, et l'arme dépend de celui qui la porte.

Si celui qui est à l'origine du mauvais œil craint de nuire à la personne visée, qu'il repousse son mal en disant : « Ô Allah, couvre-le de bénédiction. » comme le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) dit à 'Âmir Ibn Rabî'ah lorsqu'il lança un mauvais œil à Sahl Ibn Hunayf : «*Pourquoi n'as-tu pas demandé la bénédiction d'Allah ?* » c'est-à-dire pourquoi n'as-tu pas dit : « Ô Allah ! Couvre-le de bénédiction. »

Parmi les choses qui repoussent les effets du mauvais œil, est de dire : « Ce qu'Allah a voulu, il n'y a de force et de puissance qu'en Allah. » Hishâm Ibn 'Urwah rapporte d'après son père, que lorsqu'il voyait une chose qui lui plaisait, ou lorsqu'il entrait dans un de ses jardins, il disait : « Ce qu'Allah a voulu, il n'y a de force et de puissance qu'en Allah. »

Parmi ceci, la *Ruqyah* pratiquée par Jibrîl au Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) et qui est rapportée par Muslim : « *Au nom d'Allah je conjure tout ce qui peut te nuire, tous les maux issus des mauvaises âmes et du mauvais œil des jaloux. Qu'Allah te guérisse. Au nom d'Allah, je conjure [tout mal qui t'atteint.]* » [Muslim (2185)]

Un groupe de pieux prédécesseurs a été d'avis que l'on pouvait écrire des versets du Coran, puis les faire boire [après avoir plongé la feuille dans de l'eau] à celui qui est atteint par le mauvais œil. Mujâhid dit : « Il n'y a aucun mal à écrire le Coran, laver l'écriture, et faire boire au malade de son eau. » et on rapporte la même chose de Abû Qilâbah. On rapporte que Ibn 'Abbâs ordonna qu'on écrive pour une femme dont l'accouchement était difficile, des versets du Coran, qu'on les rince et qu'on la lave et lui fasse boire de cette eau. Ayyûb rapporte : « J'ai vu Abû Qilâbah écrire du Coran, puis le rincer avec de l'eau et la faire boire à un homme souffrant. »

Aussi, on ordonne à celui qui est à l'origine du mauvais œil, de se laver les plis du corps, les membres, et l'intérieur de son pagne, et sur ce point, on trouve deux avis :

Le premier est qu'il s'agit de ses parties génitales.

Le deuxième est que cela désigne la partie intérieure de son pagne qui touche son corps du côté droit.

Puis on verse par derrière l'eau d'un seul trait sur la tête de l'homme atteint. C'est là une chose que ne peuvent atteindre les remèdes des médecins, et dont ne peut bénéficier celui qui le renie, s'en moque, en doute, ou essaie sans croire que cela lui sera bénéfique.

S'il y a dans la nature des propriétés dont les médecins ne connaissent aucunement les causes, et qui plus encore sortent de l'entendement, alors que renient les athées et ignorants parmi eux des propriétés de la Législation, bien que le traitement par ce lavage soit reconnu par la raison saine qui admet son bien-fondé. Sache que l'antidote du poison du serpent repose dans sa chair, et que le remède à l'influence de l'âme enragée repose dans l'apaisement de sa colère et l'extinction de son feu en mettant et passant ta main sur lui, et en apaisant sa colère. À l'exemple d'un homme qui veut lancer sur toi une torche, mais sur laquelle tu verses de l'eau, alors qu'elle est toujours dans sa main, jusqu'à ce qu'elle se soit éteinte. C'est pourquoi on ordonne à celui qui est à l'origine du mauvais œil de dire : « Ô Allah, couvre-le de bénédiction. » afin qu'il repousse cette nature mauvaise par l'invocation qui est une bienfaisance pour celui qui est visé par le mauvais œil, car le remède d'une chose repose en son contraire.

Puisque cette nature mauvaise apparaît sur les endroits fins du corps, car elle cherche à y pénétrer, elle ne trouve rien de plus fin que les plis du corps et à l'intérieur du pagne, notamment si cela désigne les parties intimes. Quand on lave ces endroits, leur influence et leurs effets disparaissent. De plus, ces endroits sont propres aux esprits diaboliques. L'essentiel est que si on les lave par l'eau, on éteint ce feu, et ce venin disparaît.

D'autre part, le lavage aura également un effet sur le cœur à travers le plus fin et le plus perméable des endroits, et cela éteindra ce feu et ce venin par l'eau. Ainsi, l'homme touché par le mauvais œil guérira, de la même manière que lorsqu'on tue une bête venimeuse après sa morsure, ses effets diminuent sur la victime et elle s'apaise, car l'âme de la bête augmente l'effet du poison et son arrivée chez la victime, et lorsqu'elle est tuée, la douleur diminue. Cela est avéré, même si cela est également dû à la joie de la victime et sa réjouissance de voir mourir son ennemi, ce qui renforce la nature contre la douleur et la repousse.

En résumé, le lavage de la personne à l'origine du mauvais œil dissipe cette nature qui émane de lui, mais cela n'est utile que si son âme s'accommode de cette manière de procéder. **Si on demande** : le bien-fondé du lavage est apparu, mais quel est celui du fait de verser cette eau sur la personne atteinte ? **Nous répondons** : cela est des plus adéquat, car l'eau a éteint cette nature de feu et dissipé cet état mauvais chez l'auteur, et de la même manière que cette eau l'a éteint chez son auteur, elle l'éteint à l'endroit frappé, après avoir touché l'auteur. L'eau avec laquelle on éteint le fer chauffé est incluse dans plusieurs remèdes naturels mentionnés par des médecins. Il n'est donc pas étrange qu'on utilise ce par quoi on a éteint la nature de feu chez celui qui est à l'origine du mauvais œil, dans un remède qui convient à ce mal.

De manière générale, la médecine des naturalistes et leur traitement par rapport au traitement prophétique est comparable à leur médecine face aux remèdes coutumiers, voire moindre, car la différence entre eux et les prophètes est beaucoup plus grande que celle entre eux et les adeptes des remèdes coutumiers, d'une manière inconcevable. Le pacte de fraternité entre la sagesse et la loi t'est ainsi clairement apparu, de même que le fait que l'un ne s'oppose jamais à l'autre. C'est Allah qui guide qui Il veut vers ce qui est juste,

et ouvre toutes les portes à celui qui lui frappe continuellement à la porte du succès. Il possède les bienfaits abondants et les arguments éloquents.

Parmi les remèdes et les moyens de s'en prémunir figurent le fait de cacher la beauté de celui pour qui on craint le mauvais œil, par tout ce qui l'en éloigne, comme l'a mentionné Al-Baghawî dans *Sharh As-Sunnah* : « 'Uthman vit un beau garçon et dit : Noircissez ses fossettes afin qu'il ne soit pas atteint du mauvais œil. »

Al-Khattâbî a dit dans *Gharîb Al-Hadîth* : « 'Uthman vit un garçon atteint par le mauvais œil et dit : « Noircissez ses fossettes. » À ce sujet on trouve également le hadith de 'Â'ishah qui rapporte qu'un jour le Messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*) adressa un sermon en portant sur la tête un turban noir. » [2] Et c'est pourquoi le poète dit :

Combien l'homme parfait a besoin

D'un défaut qui le protège du mauvais œil

Parmi les choses qui repoussent le mauvais œil, ce que mentionne Abû 'Abd Allah As-Sâjî qui rapporte qu'il était en voyage pour le pèlerinage ou une expédition, sur une chamelle agile, et parmi les compagnons de route figurait un homme à l'origine de mauvais œil, et qui très souvent regardait une chose et la détériorait. On conseilla à Abû 'Abd Allah de garder sa chamelle éloignée de cet homme, et il répondit : « Il ne peut rien contre ma chamelle » On informa cet homme de ses paroles, alors il attendit un moment d'absence de Abû 'Abd Allah, s'approcha de sa monture, regarda la chamelle qui s'agita et tomba. 'Abd Allah revint et on l'informa que cet homme l'avait atteint de son mauvais œil et qu'elle était comme il la voyait maintenant. Il dit : « Qu'on me le montre ! » On le lui montra, il s'arrêta devant lui et dit : « Au nom d'Allah, une prison imprenable, une pierre dure, une étoile filante embrasée. Je renvoie sur celui qui en est à l'origine son mauvais œil, ainsi que sur ceux qui lui sont le plus cher.

« ***Regarde à nouveau, y vois-tu la moindre fissure ? Regarde encore plusieurs fois : ton regard se détournera humilié de ne trouver aucun défaut, même en insistant.*** » [*Al-Mulk*, v.3-4]

À ce moment, les deux pupilles de l'auteur du mauvais œil jaillirent et la chamelle se redressa sans souffrir d'aucun mal.

[1] Par soucis de clarté nous garderons le terme *Ar-Ruqyah* qui désigne le traitement par la lecture du Coran, des formules de rappel et invocations rapportées à ce sujet.

[2] Al-Arnâ'ût dit que le hadith ne figure pas dans le *Musnad* de cÂ'ishah comme l'a prétendu l'auteur, mais qu'on trouve de nombreux autres hadiths authentiques mentionnant que le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) porta un turban noir.

Source : L'authentique de la médecine prophétique

Traduit et publié par les salafis de l'Est